

Promouvoir l'égalité femmes-hommes

Vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée





Cette étude a été réalisée par l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et s'inscrit dans le cadre de l'Accord de partenariat stratégique signé entre PLATFORMA et la Commission européenne.

Éditeur : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et PLATFORMA

Auteur : Pauline Chabbert

Informations actualisées au : 30 mai 2017

Directeur de la rédaction : Christophe Chaillou (AFCCRE)

Coordination : Valérie Loirat (AFCCRE),
avec la contribution de Jaimie Just (CCRE)

Photos : Unsplash, Adobe Stock et PLATFORMA (Bernal Revert)

Coordination avec l'équipe de conception graphique : Hervé Devavry (PLATFORMA)

Réalisation : Paf!, Bruxelles, janvier 2018

Avertissement : Les analyses, les résultats et les recommandations sont celles de l'AFCCRE et de PLATFORMA et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de tout gouvernement local et régional, de leurs associations ou des institutions multilatérales dont les exemples et études de cas sont compilés dans cette étude.

Cette publication est enregistrée sous une licence Creative Commons - Usage non commercial - Page à l'identique 4.0 Licence internationale.



www.afccre.org | [ccreance@afccre.org](mailto:cocreance@afccre.org)

www.platforma-dev.eu | platforma@ccre-cemr.org

Promouvoir l'égalité femmes-hommes

Vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée



SOMMAIRE

EDITO	p.6
PARTIE 1 : APPROCHE ET ETUDES DE GENRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	p.7
1. Les concepts de sexe et genre : quelles différences ?	p.8
2. Chiffres clés et enjeux de l'égalité femmes-hommes et du genre dans le monde	p.9
3. Les engagements internationaux sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes	p.12
4. Promouvoir l'égalité femmes-hommes : un cercle vertueux pour le développement	p.14
PARTIE 2 : INTEGRER LE GENRE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT : COMMENT FAIRE ?	p.15
1. Femmes et développement vs genre et développement	p.16
2. Empowerment et intégration transversale du genre dans un projet	p.17
3. Outils pédagogiques pour intégrer le genre dans un projet de développement	p.18
a. Conduire un diagnostic qui prend en compte le genre	p.18
b. Proposer des activités qui promeuvent l'égalité femmes-hommes et le genre	p.19
c. Mesurer l'égalité entre les femmes et les hommes : quels indicateurs ?	p.20
d. Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans sa collectivité territoriale	p.21
PARTIE 3 : BONNES PRATIQUES SUR LE GENRE DANS LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	p.23
1. Sensibiliser les équipes et intégrer le genre dans la planification fédérale - L'Association des villes et communes flamandes	p.24
2. Soutenir les organisations nationales et locales de femmes - Agence de coopération catalane	p.26
BIBLIOGRAPHIE	p.28

EDITO

L'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons est un droit fondamental et constitue une valeur présente dans l'ADN de l'Union européenne. Elle est une condition préalable et constitutive au développement durable. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles est l'un des Objectifs de développement durable (ODD) que se sont fixées les Nations Unies pour la période 2015-2030 et la promotion de l'égalité en dehors de ses frontières, dans le cadre de sa politique extérieure est également une priorité affirmée de l'Union européenne.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur pour le développement, puisqu'il s'agit à la fois d'un objectif en lui-même, et d'un outil de développement.

En effet, des inégalités extrêmes existent entre les femmes et les hommes, dans les domaines politiques et économiques, dans l'accès à la prise de décisions, aux ressources, à l'éducation, aux soins... La réduction de ces inégalités et l'autonomisation des femmes est un levier de croissance et de développement qui permet aux femmes de réaliser leur potentiel économique. En outre, dans de nombreuses régions du monde, les femmes subissent davantage les conséquences du changement climatique que les hommes tout en étant des actrices essentielles aux évolutions nécessaires pour lutter contre le dérèglement climatique.

Les collectivités territoriales sont désormais des actrices reconnues de l'action pour le développement dans le cadre de la coopération décentralisée. Nombreuses d'entre elles s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes et sont signataires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui invite ses signataires à prendre en compte la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de leurs politiques et précisément, avec l'article 30, dans leurs actions de coopération décentralisée.

Dans le cadre de cette approche transversale, il s'agit bien pour chaque politique d'établir quels en seront les impacts sur chacun des sexes et en fonction de ces impacts, éventuellement différenciés, de veiller à ce qu'elles contribuent à réduire les inégalités entre les sexes. C'est cette démarche, portée par la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, que nous souhaitons présenter ici pour les initiatives portées par nos territoires dans le cadre de leurs coopérations décentralisées.

Nous sommes très heureuses de vous présenter, au nom de l'AFCCRE, cette étude intitulée « Promouvoir l'égalité femmes-hommes : vers une approche de genre dans les projets de coopération décentralisée ». Ce travail a été réalisé dans le cadre de PLATFORMA, la coalition pan-européenne des gouvernements locaux et régionaux pour le développement et dans le cadre de l'engagement de l'AFCCRE pour la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Ce document est pensé comme un outil dont l'objectif est d'encourager les collectivités territoriales à intégrer la question du genre dans leurs projets de développement à l'international. A l'heure où nombre de nos territoires repensent leur action dans ce domaine, où les contraintes financières qui pèsent sur les budgets exigent une efficacité encore accrue des politiques, la prise en compte de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la préparation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets de coopération internationale dans une perspective de développement est essentielle. Prendre en compte la dimension de l'égalité femmes-hommes dans la coopération internationale est un facteur d'efficacité de celle-ci.

Jocelyne Bougeard

Adjointe au Maire de Rennes
Vice-Présidente de l'AFCCRE



Gunilla Westerberg Dupuy

Adjointe au Maire de Suresnes
Présidente de la Commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de l'AFCCRE

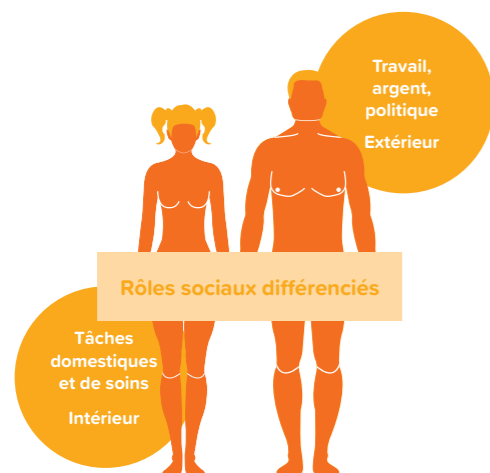
PARTIE 1

APPROCHE ET ETUDES DE GENRE :
DE QUOI PARLE-T-ON ?

1. LES CONCEPTS DE SEXE ET GENRE : QUELLES DIFFÉRENCES ?

- Le sexe désigne des différences biologiques entre les femmes et les hommes.
- Le genre se rapporte aux rôles et aux caractéristiques attribués aux femmes et aux hommes par les normes sociales, en raison de leurs différences biologiques.

En effet, sur la base de ces différences biologiques, toutes les sociétés du monde, au travers de leurs normes sociales (les coutumes, les traditions, les religions...) attribuent aux femmes et aux hommes des **rôles sociaux différenciés**.



La répartition des rôles et des tâches est le fruit d'une **construction sociale et de normes sociales**, culturelles et religieuses propres à nos sociétés, elle n'est en aucun cas le résultat d'une prédisposition biologique. **C'est le concept de genre.**

Ainsi, **traditionnellement**, on attribue plutôt aux femmes les tâches dites **reproductives : tâches domestiques, soins et éducation des enfants et des autres personnes de la famille.**

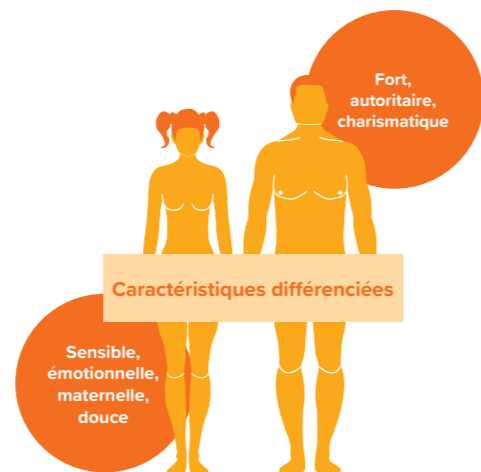
Tandis que l'on attribue traditionnellement aux hommes plutôt les tâches dites **productives** : ils sont en charge de subvenir aux besoins financiers du foyer, par le travail et s'occupent des affaires publiques au sein des espaces politiques et citoyens.

L'évolution de nos normes et de nos pratiques sociales montre bien que la répartition de ces rôles évolue. En effet, aujourd'hui, la majorité des femmes travaillent et subviennent aux besoins de leurs familles, et de plus en plus de femmes s'engagent dans la sphère politique et décisionnelle. **Ceci montre bien que les rôles ne sont pas figés et qu'ils se modifient avec le temps et le développement des sociétés.**

La répartition des rôles entre les femmes et les hommes engendre **des discriminations**. En effet, les rôles assignés aux femmes et aux hommes ne sont pas seulement différenciés, ils sont aussi **hiérarchisés** et ne sont pas **valorisés de la même manière**.

En effet, sur la base de leur sexe biologique, nos sociétés et leurs normes sociales attribuent aux femmes et aux hommes **des caractéristiques différenciées**. Par exemple, aux femmes, la douceur, l'émotivité, la sensibilité, ou l'hystérie ; aux hommes, l'autorité, le charisme, la richesse et le pouvoir.

Ces caractéristiques sont le produit d'une éducation et d'un apprentissage. En effet, comme le montre Catherine Vidal¹ dans ses travaux², le développement de nos cerveaux est le résultat d'interactions avec le monde extérieur (parents, familles, écoles...) et le résultat d'un apprentissage et d'une éducation. Chaque enfant se développe donc à sa façon, indépendamment de son sexe.



Par contre, il est intéressant de noter que si chaque enfant se développe à sa façon, la majorité d'entre nous est confrontée dès le plus jeune âge à de nombreux **stéréotypes de genre**. D'abord, dans les jouets et les vêtements d'enfants, puis tout au long de la vie, dans les campagnes d'informations, de recrutement, dans les publicités, mais aussi dans les médias, sur les réseaux sociaux.

L'approche de « genre » permet de comprendre que les inégalités entre les femmes et les hommes sont le produit d'une construction sociale issue des normes sociales propres à chaque société. Elle permet de questionner et de déconstruire les stéréotypes attribués aux femmes et aux hommes et de lutter contre les inégalités et les discriminations.

Elle permet d'améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques et des projets de développement en leur évitant de reproduire des inégalités, et en permettant que les femmes et les hommes bénéficient de leurs actions.

¹ Directrice de recherche en neurosciences de l'Institut Pasteur jusqu'en 2014 et actuelle membre du Comité d'éthique de l'Inserm

² Vidal C. Nos cerveaux, tous pareils, tous différents, Collection : Egale à égal, Edition : Belin, 2015

2. CHIFFRES CLÉS ET ENJEUX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DU GENRE DANS LE MONDE

QUIZ

a. En moyenne dans le monde, de combien est l'écart de salaire^(a) entre les femmes et les hommes ?

- 14%
- 24%
- 44%

b. Au Sénégal, quelle est la proportion des femmes qui travaillent dans le secteur informel sans protection sociale ?

- 75%
- 55%
- 45%

c. Dans le monde, quelle est la part des salariées ayant droit à un congé maternité ?

- 14%
- 28%
- 39%

d. Dans le monde, quel est le pourcentage de femmes dans les directions des syndicats ?

- 1%
- 11%
- 31%

e. 70% des PME dirigées par des femmes ont peu ou pas accès aux services financiers (prêts, avances) :

- Vrai
- Faux

f. En moyenne, dans le monde, combien de temps une femme passe en plus que son conjoint à s'occuper des tâches domestiques ?

- Le même temps
- 2,5 fois plus de temps
- 4 fois plus de temps

g. Quelle est la part de femmes parlementaires dans le monde ?

- 22%
- 32%
- 42%

h. Combien de femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles dans le monde ?

- 1 in 10
- 1 in 5
- 1 in 3

i. En moyenne combien de femmes meurent chaque jour, de causes liées à la grossesse et à l'accouchement dans le monde ?

- 130
- 430
- 800

j. Quelle est la part de femmes parmi les propriétaires fonciers ?

- Entre 10 et 15%
- Entre 20 et 35%
- Entre 35 et 55%

^(a) L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence moyenne de rémunération horaire brute entre les travailleurs de sexe féminin et masculin

RÉPONSES : a. 24% ; b. 75% ; c. 14% ; d. 1% ; e. Vrai ; f. 2,5 fois plus de temps ; g. 22% ; h. 1 sur 3 ; i. 800 ; j. entre 10 et 15%





L'analyse des données internationales montre que des inégalités de genre subsistent dans tous les domaines de développement. Partout, les femmes continuent de subir des discriminations et ne bénéficient pas également des politiques de développement.

L'adoption des Objectifs du développement durable⁴, par les Etats membres des Nations Unies, en septembre 2015, est un pas important en faveur de la reconnaissance de l'égalité femmes-hommes comme une priorité du développement durable. En effet, les ODD intègrent un objectif spécifique consacré à l'autonomisation des femmes et à l'égalité femmes-hommes (ODD5) qui couvrent de nombreux domaines tels que l'égalité professionnelle, la parité dans les espaces de décisions, l'accès aux ressources économiques, le partage des tâches et la lutte contre les violences faites aux femmes. La question du genre est également présente de façon transversale sur les thématiques de la lutte contre la pauvreté, de la faim et la sécurité alimentaire, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, des villes inclusives et du changement climatique.

Dans le monde, en raison des nombreuses discriminations dont elles font l'objet⁵, les femmes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Dans les pays en développement, 75% des emplois précaires, c'est-à-dire informels et ne donnant pas accès à une protection sociale sont occupés par des femmes⁶. En Afrique subsaharienne, environ 80% des femmes travaillent dans le secteur informel comme agricultrices au sein d'exploitations familiales ou commerçantes.

Globalement, les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, elles assurent la majorité des temps partiels et occupent des secteurs de l'emploi dits « féminins » moins valorisés (infirmière, aide sociale, enseignante...). Par exemple, au Bénin, le salaire moyen des femmes représente 66% de celui des hommes, dans le secteur manufacturier. Dans le monde (et en France) dans le secteur formel, les femmes gagnent 24%⁷ de moins que les hommes. Seules 28% des femmes qui travaillent ont droit à un congé maternité et 70% des entreprises dirigées par des femmes ont peu ou pas accès aux crédits.

L'autonomie économique des femmes est limitée par des discriminations dans l'accès aux technologies, aux crédits et à la terre, notamment en raison de droits d'héritage discriminatoires, elles ne possèdent que 10 à 20% des titres fonciers dans le monde⁸.

Les femmes assument les 2/3 des tâches domestiques et de soin et y consacrent 2,5 fois plus de temps que les hommes⁹.

Les femmes sont traditionnellement en charge de la gestion du foyer et de l'alimentation et ont ainsi la responsabilité de la gestion de l'énergie domestique, souvent au travers de la collecte de bois ou de charbon et de l'acheminement de l'eau. Ce travail invisible n'est pas reconnu et pèse sur le temps disponible des femmes chaque jour, ce qui réduit leur disponibilité pour travailler de façon rémunérée, s'engager dans la vie citoyenne et dans les processus de décision ou exercer un sport ou un loisir.

Dans ce cadre, la raréfaction des ressources en eau et en bois liée au changement climatique, a un impact direct sur leurs conditions de vie, car elle augmente le temps passé et les conditions de déplacement pour accéder à ces ressources. Au Kenya, par exemple, il est estimé que la collecte de l'eau occupe jusqu'à 85% du temps domestique des femmes en raison de la désertification¹⁰.

Dans le domaine de l'éducation de base, plus de moitié des enfants non scolarisés sont des filles.

Alors que le taux de féminisation est passé de 92 à 97 filles pour 100 garçons dans le primaire, la part des filles continue de baisser fortement au moment du passage en classe secondaire particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et particulièrement en milieu rural. La déscolarisation des filles, à l'âge de l'adolescence, est expliquée par de nombreux facteurs tels que : la pauvreté, les travaux domestiques, l'insécurité sur le chemin de l'école et dans l'école, l'accès à l'eau potable et à des infrastructures adaptées dans l'école, mais surtout les mariages et les grossesses précoces¹¹.

Dans l'enseignement supérieur, les taux de scolarisation varient, en 2009, de 26% pour les hommes à 28% pour les femmes¹². Le rapport fille-garçon s'inverse, et dans certaines régions comme en Amérique latine, les filles sont plus nombreuses que les garçons à l'université. Ici, la problématique de genre se pose d'une façon inversée.

La mortalité maternelle reste un fléau mondial. 800 femmes meurent chaque jour de causes évitables liées aux complications dues à la grossesse et à l'accouchement.

Au plan mondial, le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 % au cours des deux dernières décennies, porté par l'Asie de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud. Pourtant, en 2013, 289 000 femmes sont mortes à cause de complications survenues pendant la grossesse et l'accouchement soit 800 femmes par jour. 99% de ces décès maternels surviennent dans des pays en développement et en particulier en Afrique subsaharienne.

64% des femmes dans le monde utilisent un moyen de contraception, mais seulement 28% en Afrique subsaharienne¹³. Les grossesses adolescentes augmentent les risques de mortalité maternelle et infantile. Le mariage des enfants (avant l'âge de 18 ans) est encore répandu dans cette région et engendre des grossesses adolescentes¹⁴. Enfin, d'après ONU Femmes, 1 décès maternel sur 7 est causé par un avortement à risque.

Une femme sur 3 est confrontée à la violence de genre au cours de son existence.

Les violences de genre peuvent prendre des formes multiples, physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques. La plupart du temps, la violence apparaît dans le cadre de relations intimes et de nombreuses femmes désignent leur conjoint ou partenaire comme étant l'auteur des violences perpétrées.

De nombreuses femmes sont également victimes de harcèlement sexuel au travail, dans les transports et dans les espaces publics.

Dans les pays en développement, une fille sur 3 est mariée avant l'âge de 18 ans¹⁵. Le mariage des enfants, avec pour corollaire des grossesses non désirées à un très jeune âge, met en danger la vie des adolescentes. A l'échelle mondiale, les complications de grossesses constituent la cause principale de décès chez les filles de 15 à 19 ans.

Environ 200 millions de filles et de femmes dans le monde ont été victimes de mutilations génitales féminines, notamment de l'excision dont la moitié vivent dans 3 pays, l'Indonésie, l'Égypte et l'Éthiopie¹⁶. Malgré des avancées dans le domaine de la législation et dans les domaines juridiques, pour beaucoup de femmes, la justice reste hors de portée. Par exemple, seules 14% des femmes victimes portent plainte en France¹⁷.

Seuls 22% des parlementaires dans le monde sont des femmes.

Les femmes continuent de subir de nombreuses discriminations dans l'accès aux espaces de décisions économiques, politiques et sociaux. Elles occupent seulement 1% des postes de décisions au sein des syndicats au niveau mondial par exemple¹⁸. Les stéréotypes de genre, le manque de temps et le harcèlement sexuel sont les principaux obstacles à leur participation aux espaces de décisions à égalité avec les hommes. Comme le souligne ONU FEMMES, la mise en place de politiques quotas engendre des effets positifs, comme par exemple au Sénégal ou en Algérie.



Cette publicité qui invite les femmes à être belle et à voter aux élections législatives libanaises de 2009 est un jeu de mots sur l'expression française "Sois belle et tais toi"

⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/women/decisions>

⁵ Nations Unies, Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2015

⁶ ONU Femmes, Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits, 2015

⁷ Chiffres de l'égalité 2014, Ministère français des droits des femmes

⁸ FAO, Perspectives Economiques et Sociales, Synthèses 8, Genre et droit à la terre, 2010

⁹ ONU Femmes, Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits, 2015

¹⁰ K. Duncan, "Global climate change and women's health", Women & Environments International Magazine, 2007, Issue 74/75, pp10-11

¹¹ UNESCO, Rapport mondial de suivi pour l'Éducation pour Tous, 2015

¹² UNESCO, Atlas Mondial de l'égalité des genres dans l'éducation, 2012 (page 77)

¹³ Nations Unies, Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2015

¹⁴ Nations Unies, Objectifs du millénaire pour le développement, Rapport 2013

¹⁵ UNFPA Marring too young : End child marriage, New York, UNFPA 2012

¹⁶ UNICEF, Female Genital Mutilation/Cutting: a global concern, New York, 2016

¹⁷ Ministère de l'Intérieur, Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2014, déléguation aux victimes, 2014

¹⁸ ONU FEMMES, Progrès des femmes dans le monde 2015-2016

3. LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX SUR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Depuis 1979, les Etats membres des Nations Unies se sont engagés en faveur de la promotion et du respect des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines du développement.

1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)

La première grande Convention internationale qui traite des droits des femmes est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

> www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm

En 1994, la Conférence Population et développement

Appelée aussi conférence du Caire, elle a confirmé le lien étroit existant entre population et développement et défini un programme d'action sur 20 ans (1994-2014) qui vise l'accès universel aux services de la santé de la reproduction pour tous d'ici 2015, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'accès à l'éducation et la réduction du VIH-sida. Elle a également permis de reconnaître l'importance des droits sexuels et reproductifs et les droits des femmes « de décider librement et responsablement des questions relatives à leur sexualité ».

> http://www.unfpa.org/sites/default/files/event-pdf/icpd_fre.pdf

En 1995, la 4^{ème} Conférence mondiale des femmes de Beijing

Elle a permis l'adoption d'un plan d'action en 12 points qui couvrent tous les domaines du développement : lutte contre la pauvreté, éducation, accès aux soins, lutte contre les violences, conflits armés, autonomie politique, partage des pouvoirs de décision, soutien aux mécanismes de l'égalité, médias, environnement et jeunes filles.

Cette conférence marque également un changement de paradigme dans la façon de penser les questions d'égalité femmes-hommes dans les politiques de développement.

En effet, c'est en 1995, sous l'impulsion des réseaux d'associations de femmes du Sud, que les Etats membres entérinent les concepts relatifs à l'approche genre et développement, sur l'émancipation/autonomisation des femmes (*empowerment*), ainsi que d'intégration transversale du genre (*gender mainstreaming*).

> <http://beijing20.unwomen.org/en/about>

Les Objectifs du millénaire pour le développement (2000-2015)

En 2000, l'autonomisation des femmes a été reconnue comme une priorité de la lutte contre la pauvreté.

Elle s'est traduite dans l'OMD 3 qui comprenait une cible et trois indicateurs de genre :

- la parité dans l'accès à l'éducation primaire, secondaire et dans l'enseignement supérieur,
- la part des femmes dans l'emploi salarié,
- la part des femmes dans les parlements nationaux.



Jusqu'en 2000, seule la question de l'accès à l'éducation était incluse dans l'OMD 3. C'est seulement en 2005 sous la pression des organisations de femmes que les deux autres indicateurs ont été adoptés. Les autres OMD n'incluaient pas de cibles et d'indicateurs de genre à l'exception de l'OMD 2 sur le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes âgés de 15 à 24 ans, et de l'OMD 5 qui intégrait le taux de mortalité maternelle, le taux de contraception, le taux de natalité parmi les adolescentes et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

> <http://www.un.org/millenniumgoals/>

Les Objectifs de développement durable (2015-2030)

Les Objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies intègrent la question de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation de façon spécifique, avec l'adoption de l'objectif 5 sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes. L'objectif 5 fixe des sous-objectifs dans les domaines de la lutte contre les discriminations, l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, la reconnaissance du travail domestique et

du partage des tâches, la participation aux espaces de décisions, l'emploi décent et la protection sociale, la santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'accès à l'information et aux technologies.

La question du genre est également présente de façon transversale dans les cibles des objectifs 1 (lutte contre la pauvreté) ; 2 (faim et sécurité alimentaire) ; 4 (éducation) ; 6 (eau et assainissement) ; 8 (développement durable et emploi décent) ; 11 (villes inclusives) ; 13 (changement climatique) et 17 (partenariat global).

> <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/women/decisions>

Les résolutions « Femmes, paix et sécurité »

Adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies depuis 2000, les résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122 visent à renforcer la protection des femmes dans les conflits, reconnaissent les violences sexuelles comme tactique de guerre, et soutiennent la participation des femmes à la sortie de crise et la reconstruction postconflit.

> www.un.org/fr/peacekeeping/issues/women/wps.shtml

4. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : UN CERCLE VERTUEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les inégalités de genre engendrent des **conséquences économiques, sociales, politiques et environnementales importantes**, qui ne peuvent être ignorées. Inversement, prendre en compte le genre et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les projets de développement est reconnu comme un facteur d'efficacité qui permet d'engendrer un **cercle vertueux**, en faveur d'un développement économique et social durable, porteur de justice sociale et d'égalité.

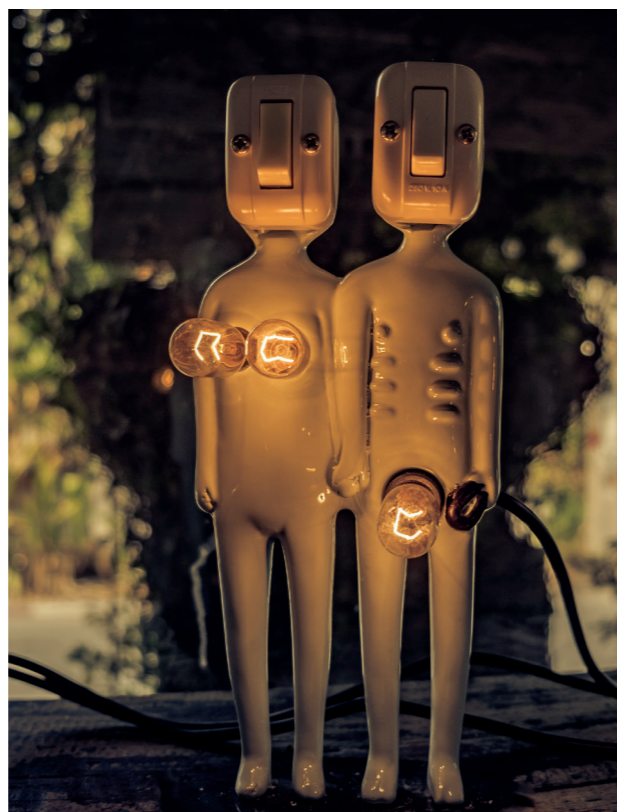


Au niveau économique :

- le coût des violences conjugales s'élève à 25 milliards d'euros en Europe et à 2,5 milliards d'euros par an en France, selon une étude de l'Union européenne¹⁹.
- D'après la Banque mondiale, un égal accès des femmes aux ressources économiques permettrait d'accroître la production de 3 à 25 %²⁰ dans un large éventail de pays, permettrait de nourrir 150 millions de personnes en plus et contribuerait considérablement à la sécurité alimentaire (FAO)²¹.

Au niveau politique :

- La participation des femmes aux espaces de décisions politiques, économiques et sociaux permet d'améliorer les résultats des politiques publiques locales et nationales et de répondre de manière plus efficace aux besoins de l'ensemble des populations.
- En Inde, la participation des femmes aux décisions publiques locales (par le biais de l'instauration de quotas politiques) s'est



traduite par une augmentation de la fourniture de biens publics (aussi bien ceux qui ont la préférence des femmes comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement que ceux jugés plus importants par les hommes comme l'irrigation et les écoles) et un recul de la corruption.

Au niveau social :

- Pour la Banque mondiale, l'accroissement de l'accès des femmes à l'éducation et au contrôle des revenus a un impact direct sur l'état de santé et l'accès des enfants à la scolarisation.
- L'accès des femmes aux droits et à la santé sexuelle et reproductive a non seulement un impact sur la réduction de la mortalité maternelle, l'état de santé des femmes, l'éducation et la nutrition des enfants, mais il renforce également leurs capacités à décider pour elles-mêmes et à se protéger des violences.

Au niveau environnemental :

- L'accès des femmes aux énergies renouvelables et leur investissement dans la gestion de ces énergies, telle que l'énergie solaire, a un impact direct sur l'amélioration des modes de consommations durables des foyers, la réduction des dépenses ainsi que sur la réduction du poids du travail domestique pour les femmes²².

¹⁹ Union Européenne, Psytel, programme DAPHNE, « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », 2006

²⁰ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Egalité des genres et développement, 2012

²¹ FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les femmes et les hommes pour soutenir le développement, 2010-2011

²² Fondation Raja (Chabbert P.), Les femmes et l'Environnement, Décembre 2015 : http://www.fondation-raja-marcovici.com/actu/17122015_2.html

PARTIE 2

INTEGRER LE GENRE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT : COMMENT FAIRE ?

1. FEMMES ET DÉVELOPPEMENT VS GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Lors de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes en 1995 est adopté le Programme d'action de Pékin qui entérine l'adoption de nouvelles approches et de nouveaux concepts qui sont à la base de l'approche genre et développement, notamment la différence entre « Femmes et développement » et « Genre et développement » ; ainsi que le concept d'*empowerment*.

« Femmes et développement », « Genre et développement » : Quelles différences ?

L'approche « femmes et développement » s'intéresse uniquement aux femmes comme population cible et met en place des programmes qui visent à renforcer leurs capacités pour améliorer leur situation sans remettre en question la répartition des tâches entre les femmes et les hommes et les stéréotypes de genre et sans travailler sur les causes des inégalités.

L'approche « genre et développement » analyse les causes des inégalités de genre et cherche à lutter contre ces inégalités en déconstruisant et en interrogeant les stéréotypes de genre. L'approche genre et développement est structurelle. Elle implique tous les membres de la société (femmes et hommes). Elle vise une transformation sociale au travers de la remise en question des facteurs qui sous-tendent les inégalités.

Elle s'intéresse aux intérêts stratégiques des femmes et des hommes, c'est-à-dire aux facteurs de leur émancipation qui sont :

- l'accès aux droits/ notamment sexuels et reproductifs (droit à disposer de son corps),
- l'accès et le contrôle des ressources économiques (indépendance économique),
- l'accès aux espaces de décision.

EXERCICE : TESTEZ VOS CONNAISSANCES

	FEMMES ET DÉVELOPPEMENT	GENRE ET DÉVELOPPEMENT
a. Le projet organise des sessions de sensibilisation sur la transmission du VIH et la contraception à destination des femmes.		
b. Le projet met en place des activités permettant de déconstruire les stéréotypes sur la masculinité afin d'impliquer les hommes dans la santé sexuelle et reproductive.		
c. Le projet permet de lutter contre les grossesses précoces en informant les mères de leurs conséquences sur les filles.		
d. Le projet permet de lutter contre les mariages précoces en impliquant les parents ainsi que les chefs communautaires et religieux.		
e. Le projet vise à former les personnels de santé sur les stéréotypes de genre et l'accueil des patients femmes et hommes pour lutter contre la maltraitance.		
f. Le projet vise à favoriser les capacités de décisions des femmes en matière de contraception et de grossesses.		

RÉPONSES : a. femmes et développement, b. genre et développement, c. femmes et développement, d. genre et développement, e. genre et développement, f. genre et développement.

2. EMPOWERMENT ET INTÉGRATION TRANSVERSALE DU GENRE DANS UN PROJET

Les concepts d'*empowerment*, en français « autonomisation » ou « émancipation », et de *gender mainstreaming*, « intégration transversale du genre », ont également été entérinés par les Etats membres des Nations Unies lors de la Conférence de Pékin de 1995.

Empowerment

Le concept « d'empowerment », « empoderamiento » ou autonomisation/émancipation en français apparaît aux Etats-Unis dans les années 60-70 avec le radicalisme noir américain, il est également utilisé dans le travail communautaire de « conscientisation » mené par Paulo Freire au Brésil. Il est ensuite repris par les féministes latino-américaines, africaines puis européennes. Le concept d'autonomisation se retrouve également dans la notion de « capacité » développée par Amartya Sen²⁴.

L'*empowerment* désigne un processus de conscientisation et de déconstruction qui permet d'acquérir la capacité d'agir sur sa propre vie et sur son environnement, sa communauté ou la société. Il désigne la capacité d'agir de façon autonome, la capacité à faire des choix et celle de promouvoir des changements autour de soi dans la société par exemple.

Ce concept est particulièrement pertinent lorsque l'on travaille sur le genre car il permet d'inscrire son action dans une logique d'émancipation et d'accès au pouvoir pour les femmes qui font face à des discriminations à la fois dans l'accès aux savoirs, le contrôle des ressources économiques et productives tels que les crédits, les terres et les technologies et la participation aux espaces de dé-

cision mais aussi face aux décisions relatives à leur corps, dans le choix d'utiliser un moyen de contraception, de se marier, d'être soignées ou d'avorter.

L'intégration transversale du genre

Le concept d'intégration transversale du genre vise à placer les enjeux relatifs à la lutte contre les inégalités femmeshommes et à l'autonomisation des femmes au coeur d'un projet de développement dans le but d'atteindre des changements durables et de multiplier les impacts du projet. Pour ce faire, les questions sur le genre doivent être posées à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi-évaluation d'un projet de développement.

Il s'agit :

- de faire un état des lieux des inégalités entre femmes et hommes, filles et garçons, susceptibles d'exister et de savoir les analyser grâce à l'utilisation de statistiques **désagrégées par sexe**,
- de proposer des activités qui permettent de questionner et de corriger les inégalités et de promouvoir l'égal accès des femmes aux ressources, aux opportunités et aux décisions pour qu'à terme les femmes et les hommes bénéficient également des impacts du projet,
- d'utiliser des indicateurs de suivi qui permettent de connaître les situations des femmes et des hommes et d'évaluer la réduction des inégalités entre femmes et hommes,
- de proposer un budget qui finance des activités bénéficiant également aux femmes et aux hommes.



Les statistiques désagrégées par sexe ou sexo-spécifiques permettent de connaître la situation des femmes et hommes, des filles et des garçons de façon spécifique. Elles permettent d'objectiver les inégalités entre femmes et hommes et entre filles et garçons. Par exemple,

- **non désagrégées** : « 20% des enfants sont déscolarisés ». Ne permet pas de connaître les situations spécifiques des filles et des garçons.
- **désagrégées par sexe** : « 20% des enfants sont déscolarisés, dont 40% de garçons et 60% de filles ». Permet de savoir que les filles sont plus concernées par le problème et donc de chercher les causes dans les rapports de genre.

²⁴ Notion de capacité de A Sen : Pour Sen, les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources mais de leurs capacités à les convertir en libertés réelles. Il introduit ainsi la notion de « capacité », qui invite à considérer la pauvreté au-delà des seuls aspects monétaires et à la penser en termes de libertés d'action, de capacités à faire.

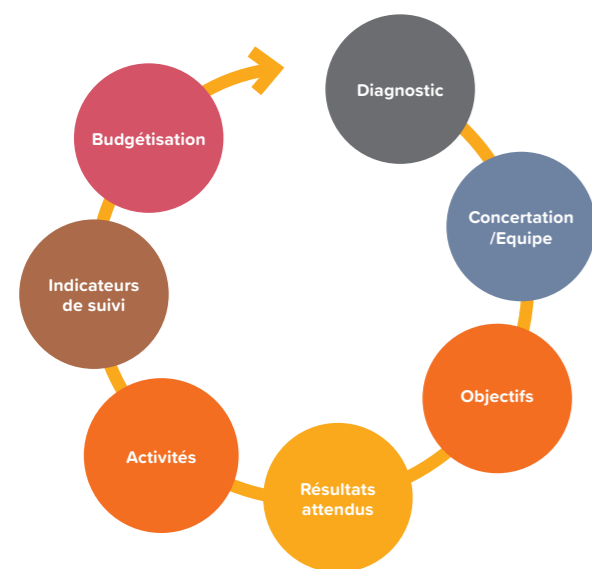
3 OUTILS PÉDAGOGIQUES POUR INTÉGRER LE GENRE DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Comme décrit précédemment, la question du genre doit être posée à toutes les étapes de l'élaboration et du suivi d'un projet. Vous trouverez ci-dessous des conseils pratiques pour intégrer le genre dans 4 étapes importantes :

- le diagnostic initial
- la définition des activités
- les organisations qui portent le projet
- les indicateurs.

L'essentiel des questions clés à poser à chacune des étapes est ensuite présenté à la fin du chapitre.

LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DE PROJET :



a. Conduire un diagnostic prenant en compte le genre

→ Que cherche-t-on à savoir ?

Intégrer le genre dans un projet de développement demande d'abord de connaître la situation initiale qui est forcément différenciée entre les femmes et les hommes. En effet, comme souligné dans la partie 1, les femmes et les hommes n'ont pas le même quotidien, ils et elles n'assument pas les mêmes tâches et ne font pas face aux mêmes défis. Pour bien comprendre les différents vécus de chacun.e, il est nécessaire de s'intéresser aux femmes et aux hommes de façon distincte, en utilisant **des statistiques désagrégées par sexe ou sexo-spécifiques**, si possible en croisant avec d'autres variables telles que l'âge, ou le lieu de résidence par exemple.

Exemple : La construction d'une école en Afrique subsaharienne

- Avec une vision « neutre », l'objectif sera de construire une école afin de permettre la scolarisation de 100 enfants, en se focalisant sur le fait que ces enfants sont pauvres et ont peu accès à l'école en raison du manque de transports.
- Une analyse plus détaillée prenant en compte le genre permettra de comprendre que sur les 100 enfants déscolarisés, l'on compte 70 filles et 30 garçons ; et que les filles ont moins accès à l'école par exemple pour des raisons telles que :
 - Les parents craignent pour leur sécurité sur le chemin de l'école
 - Elles sont mariées plus jeunes que les garçons et sont donc déscolarisées plus tôt
 - Elles ne vont pas à l'école pendant leur période de menstruation car il n'y a pas de lieu d'intimité (toilettes séparées)
 - Elles sont traitées différemment par les enseignant.e.s (principalement des hommes) qui leur demandent de nettoyer la classe. Certaines peuvent être victimes de violences sexuelles de la part des enseignant.e.s (sexe transactionnel²⁵).

→ Où chercher les données ?

Pour collecter ces statistiques désagrégées, plusieurs sources sont à exploiter :

- Les rapports internationaux (UNESCO, UNICEF, ONU FEMMES) qui donnent des statistiques par pays et par région du monde
- Les instituts de statistiques nationaux qui produisent souvent des données désagrégées, parfois par sous-régions
- Des rapports de recherche issus d'instituts genre ou d'universités nationales
- Des rapports réalisés par des ONG locales
- Mener sa propre enquête de terrain



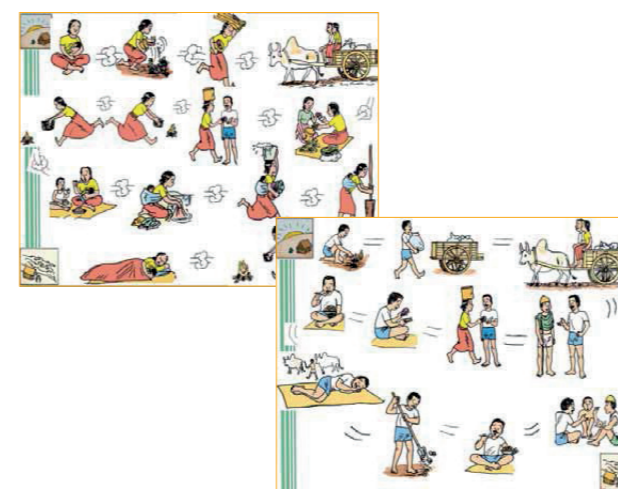
→ Mener sa propre enquête : exemple d'une réunion à animer

Dessinez l'horloge du temps

Les informations concernant l'organisation du temps des femmes et des hommes sont importantes à connaître lors de l'élaboration d'un projet car elles conditionnent l'organisation des activités du projet. Connaître les emplois du temps différenciés engendre une réflexion sur les horaires et les conditions pour l'organisation des réunions et des activités et permet d'éviter de surcharger l'emploi du temps des femmes qui est déjà bien rempli. Sur cette base, un dialogue peut être engagé pour inciter les hommes à partager le poids des tâches domestiques (par exemple).

Avec un groupe composé de femmes et d'hommes, dessinez une horloge et demandez aux femmes et aux hommes de vous décrire leur journée type. Ecrivez les horaires et les activités menées par chacun et chacune.

En effet, les temps des femmes et des hommes sont différents. Chacun et chacune mène des activités différenciées tout au long de la journée. Par exemple, à Madagascar, en milieu rural, la comparaison des activités types menées par les femmes et les hommes montre deux choses :



- Les femmes ont des journées très chargées, car elles assument à la fois des tâches productives (travail au champ et petit commerce), et des tâches reproductives (collecte de l'eau, du bois, cuisine, soins des enfants..).
- Les hommes s'occupent majoritairement des tâches productives (travail aux champs). L'exemple montre aussi qu'ils s'accordent des temps de loisirs, qu'ils gèrent l'argent de la famille et qu'ils participent aux décisions politiques et citoyennes.

Si les répartitions de tâches diffèrent en fonction des régions (urbaines, rurales, régions, pays), la plupart du temps, il apparaît que les journées des femmes sont beaucoup plus chargées que celles des hommes car elles s'occupent à la fois des tâches reproductives et des tâches productives. A Madagascar, en moyenne, les femmes travaillent 5 heures de plus que les hommes par jour car elles assument la totalité des tâches domestiques²⁶. En France, les femmes



consacrent 3h26 par jour aux tâches domestiques et de soins contre 2h pour les hommes²⁷. On parle d'une « double journée de travail » qui devient « triple journée de travail » lorsqu'elles s'investissent dans la vie politique et citoyenne.

b. Proposer des activités qui promeuvent l'égalité femmes-hommes et le genre

Il existe deux façons de penser des activités qui prennent en compte le genre, et favorisent l'égalité femmes-hommes :

- On peut mettre en place des activités spécifiques pour lutter contre les discriminations et/ou les violences de genre,
- On peut prendre en compte le genre de façon transversale afin qu'elles bénéficient également aux femmes et aux hommes (filles/ garçons) tout en corrigeant des inégalités existantes.

Par exemple, dans le cadre de la construction d'une école (évoquée ci-dessus), pour répondre aux enjeux liés à la sous-scolarisation des filles, tout en favorisant la scolarisation des garçons, différentes activités peuvent être prévues :

- Mettre en place un bus scolaire qui permettra aux filles et aux garçons d'aller à l'école, tout en résolvant le problème d'insécurité qui touche particulièrement les filles,
- Construire des toilettes séparées et propres, ce qui permet de proposer un lieu hygiénique aux filles et aux garçons tout en prenant en compte la question des menstruations,
- Adopter une charte d'éthique à l'école et sensibiliser les enseignant.e.s à l'égalité filles-garçons pour réduire les inégalités et les violences, afin de promouvoir un environnement non sexiste et non violent et de réduire les phénomènes de violences sexuelles qui touchent majoritairement les filles.

Les 3 actions proposées ci-dessus sont des actions transversales qui prennent en compte le genre. Enfin, pour lutter contre les mariages précoces, des bourses de scolarisation peuvent être proposées à destination des filles jusqu'à leurs 18 ans, afin d'inciter les parents à les laisser aller à l'école et leur permettre de compléter leur cycle scolaire. Ceci est une action spécifique sur le genre.

²⁵ Ministère des Affaires étrangères, les violences de genre en milieu scolaire en Afrique francophone, 2012

²⁶ Plan National Genre et Développement 2002-2006(PANAGED) Madagascar, p.17

²⁷ Données Insee 2010

→ **Un autre exemple : organiser et animer une réunion paritaire**

Dans le cadre de votre projet, vous devez organiser un certain nombre de réunions d'informations. L'organisation et l'animation d'une réunion citoyenne ou politique ne sont pas neutres. La façon dont vous organisez votre réunion, le choix des horaires, du lieu, du thème, les canaux de diffusion choisis et la répartition du temps de parole ont un impact direct sur les niveaux et la qualité de participation des femmes et des hommes. Voici quelques questions clés à se poser :

L'organisation :

- Qui voulez-vous faire venir à cette réunion ? Des femmes ? Des hommes ? Les deux ?
- L'intitulé ou le thème de la réunion induit-elle une participation plutôt féminine ou masculine (exemple : une réunion sur la santé maternelle et infantile fera venir plus de femmes) ?
- Les horaires proposés prennent-ils en compte les contraintes et les activités différenciées des femmes et des hommes ?
- Un mode de garde des enfants est-il prévu ?

Diffusion de l'information

- Quels sont vos canaux de diffusion de l'information ? (affiches, radio, informels), par ces canaux les femmes et les hommes vont-ils recevoir la même information ?
- Si non, pouvez-vous diversifier vos canaux (organisations de femmes, réseaux professionnels...)

- Vos supports de communication sont-ils stéréotypés ? (visuels, slogans...)

Animation d'une réunion (ou d'une sensibilisation)

- L'animation prévoit-elle d'alterner la prise de parole des femmes et celles des hommes pour éviter la monopolisation du temps de parole ?

c. Mesurer l'égalité entre les femmes et les hommes : quels indicateurs ?

Le suivi-évaluation de l'égalité femmes-hommes et du genre nécessite de mettre en place un système de collecte de données désagrégées par sexe, à la fois quantitatives et qualitatives, qui permettront d'évaluer :

- l'impact de votre projet sur les femmes et les hommes de façon différenciée en utilisant des données quantitatives :
- La proportion de filles et de garçons scolarisé.e.s en première année, puis complétant un cycle complet d'éducation,
- Le nombre de parents (femmes et hommes) ayant assisté aux réunions d'informations organisées par l'école / ayant pris la parole lors d'une réunion d'informations organisée par l'école,
- Le nombre d'enseignant.e.s (femmes et hommes) recruté.e.s dans le cadre de ce projet.

→ l'impact de votre projet sur les femmes et les hommes de façon différenciée en utilisant des données qualitatives, par exemple :

- La proportion de femmes et d'hommes qui savent expliquer le concept de genre, après une sensibilisation,
- La proportion de femmes qui affirment que leurs conjoints assument une plus grande part des tâches domestiques depuis le début du projet / La proportion d'hommes qui affirment assumer une plus grande part des tâches domestiques depuis le début du projet,
- La proportion de femmes qui affirment se sentir plus légitimes à prendre la parole en public lors d'une réunion,
- La proportion de filles et de garçons qui affirment avoir été témoins ou victimes de violences sexistes ou sexuelles à l'école.

Enfin, l'approche de genre permet également de mobiliser des indicateurs de perception qui sont utiles pour connaître l'évolution des mentalités sur le sujet :

Par exemple :

- La proportion de femmes et d'hommes qui pensent que la violence conjugale est légitime dans certaines circonstances,
- La proportion de femmes et d'hommes qui pensent que les filles doivent être scolarisées, puis doivent avoir un emploi.



d. Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans sa collectivité territoriale

Travailler sur les questions de genre et d'égalité femmes-hommes et dans le cadre d'un projet de coopération internationale représente un défi à la fois pour les activités du projet mais aussi pour les organisations qui portent le projet (votre collectivité, vos partenaires).

En effet, le travail sur le genre demande un travail de réflexion à plusieurs niveaux :

- sur soi et sur ses propres représentations du monde et de la société. La prise de conscience que l'on vit dans un monde stéréotypé et inégalitaire demande de prendre du recul sur ses propres comportements.
- sur les pratiques de sa collectivité et de ses partenaires. En effet, promouvoir l'égalité femmes-hommes dans un projet de développement ne peut se faire sans un questionnement sur les pratiques de l'organisation qui soutient le projet.

La réflexion sur le genre amène à poser de nombreuses questions relatives aux conditions de travail, au bien-être des équipes mais aussi sur les principes qui régissent le fonctionnement et le management de votre collectivité : recrutement, organisation du temps de travail, horaires, management, salaires, évolution de carrières, articulation des temps de vie et environnement de travail non sexiste et non discriminant.

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale constitue un outil pertinent pour les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager en faveur de l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de leurs compétences et actions, notamment dans les compétences en tant qu'employeur.

Avant de démarrer un projet intégrant le genre, il est important de mener un audit de genre (interne ou externe) permettant de connaître les enjeux relatifs à l'égalité professionnelle au sein de votre organisation et de celles de vos partenaires.



WORLD VALUES SURVEY²⁸

La *World Values Survey* est un projet de recherche international qui réunit des sociologues du monde entier mobilisés pour collecter des données sur les valeurs et croyances des populations à travers le monde. Depuis 1981, des sondages de grande ampleur ont été menés dans près de 100 pays et constituent une très intéressante base de données souvent utilisée dans le monde académique.

Le genre est pris en compte de façon transversale dans cette enquête, au travers de questions relatives au mariage, à la sexualité mais aussi sur l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux responsabilités politiques, au travers de questions comme :

- Pensez-vous que l'accès des filles à l'université est plus important pour les garçons que pour les filles ?
- Pensez-vous que les hommes sont de meilleurs leaders politiques que les femmes ?
- Pensez-vous que les hommes sont de meilleurs dirigeants d'entreprises que les femmes ?



²⁸ <http://www.worldvaluessurvey.org/WVSOnline.jsp>

Questions clés

Pour conclure, voici des propositions de questions clés à se poser pour intégrer le genre à chaque étape de l'élaboration et du suivi d'un projet de développement :

1. Diagnostic initial / Analyse du contexte

Mon analyse intègre-t-elle des statistiques désagrégées par sexe, permettant de connaître les situations différenciées entre les femmes et les hommes et de comprendre les discriminations ou les obstacles rencontrés par les femmes dans tous les domaines ?

2. Objectifs du projet

Les objectifs du projet visent-ils la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes, leur accès aux ressources et aux opportunités et leur égale participation aux espaces de décisions ?

3. Définition des résultats attendus

Les résultats attendus bénéficient-ils également aux femmes et aux hommes ?

Visent-ils la réduction des inégalités, l'autonomisation des femmes, leur accès aux droits et aux espaces de décisions ?

4. Définition des activités

Les activités prévues sont-elles organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes à l'égalité (diffusion de l'information, horaires, garde d'enfants..) ?

Permettent-elles de réduire les inégalités femmes-hommes, de favoriser une plus grande autonomisation économique des femmes, une meilleure prise de décision, une plus grande participation aux espaces publics et politiques, de déconstruire les stéréotypes de genre, et/ou de lutter contre les violences de genre ?

5. Définition des indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi permettent-ils d'évaluer le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires des activités de votre projet ?

Permettent-ils de mesurer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les différents domaines (par exemple l'égal accès aux services d'éducation ou de santé, l'accès aux postes de décisions, l'égal accès aux ressources économiques comme les crédits..) ?

Permettent-ils de connaître l'évolution des perceptions sur le genre (par exemple le niveau de tolérance sur les violences faites aux femmes) ?

6. Budgétisation

Le budget prévoit-il de financer des activités spécifiques pour remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes (formations de femmes leaders, campagnes de sensibilisations sur les inégalités..) ?

Les activités financées bénéficient-elles également aux femmes et aux hommes ?

7. Mes partenaires

Mes partenaires incluent-ils-elles des organisations de femmes ou travaillant sur l'égalité femmes-hommes ? Ou des expert.e.s ?

Sont-ils-elles formé.e.s sur les questions de genre et d'égalité femmes-hommes ?

8. Mon équipe

La politique interne de mon organisation favorise-t-elle l'égalité femmes-hommes (salaires, évolutions de carrières, articulation des temps de vie et accès aux postes de décision) ?

Sommes-nous formé.es ou sensibilisé.e.s sur les questions de genre ?

PARTIE 3

BONNES PRATIQUES SUR LE GENRE DANS LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



1.

SENSIBILISER LES ÉQUIPES ET INTÉGRER LE GENRE DANS LA PLANIFICATION FÉDÉRALE - L'ASSOCIATION DES VILLES ET COMMUNES FLAMANDES

Cette partie vise à présenter quelques initiatives portées par des acteurs européens visant à promouvoir l'intégration du genre dans des actions de coopération décentralisée. Les exemples permettent de comprendre de façon synthétique quelle démarche a été adoptée par la collectivité pour prendre en compte le genre, quels impacts cela a sur les actions de la collectivité et quelles sont les recommandations pour aller plus loin.

En Belgique, l'Association des villes et communes flamandes (VVSG) (<http://www.vvsg.be/>) regroupe 308 villes et communes de Flandre. Un de ses rôles principaux est d'accompagner les communes au travers de la mise en place de formations, d'appui-conseil et de publications dans différents domaines. Une équipe de 4 personnes est en charge des questions internationales et soutient les communes dans leur travail international au niveau européen et international.

Actuellement, environ 30 communes de Flandre ont développé des partenariats avec d'autres communes du monde, surtout en Afrique et en Amérique latine, mais aussi en Asie. Ce sont des formes de partenariats de communes à communes.

Les thématiques de partenariats sont choisies par les communes, et portent entre autres sur la gestion des déchets, la jeunesse et l'économie locale. Par exemple, Sint-Niklaas (en Flandre) a un partenariat avec Tambacounda (Sénégal) sur la digitalisation du

système d'état civil et sur la sensibilisation de la population à l'enregistrement des naissances. Le travail commun a également permis la création d'une agence de gestion des déchets et la mise en place de comités de développement des quartiers en charge de sa gestion.

Au Bénin, la commune de Dogbo travaille en partenariat avec Roeselare/Roulers (en Flandre) sur la création d'un guichet unique permettant une gestion centralisée des revenus de la commune. Des actions d'aménagement du marché ont également été réalisées et un comité d'hygiène est opérationnel.

La question du genre est prise en compte depuis peu par l'association sous l'impulsion du Gouvernement fédéral qui en a fait une priorité transversale. Pour répondre à cette priorité, l'association a mené plusieurs actions de communication et de sensibilisation.

→ Sensibiliser ses équipes et ses partenaires sur le rôle des Gouvernements locaux

En 2015, 4 conférences régionales ont été organisées au Sénégal, au Guatemala, en Equateur et en Afrique du Sud qui ont réuni toutes les communes partenaires autour d'échanges de pratiques et d'expériences. A cette occasion, la question du genre a été abordée de façon spécifique lors de formations de 3 heures, animées par des consultant.e.s locaux.ales ou par la responsable de l'association.

En mai 2016, une nouvelle conférence a réuni plus de 200 représentant.e.s des communes à Anvers, en Belgique sur la question des Objectifs de développement durable et une session spécifique sur le genre a été organisée, afin de montrer l'importance de la problématique pour les communes et de présenter des pistes d'actions opérationnelles dans l'action locale et internationale des communes.

L'intervention réalisée par une formatrice de l'ONG belge Monde selon les Femmes a permis de présenter l'importance de la prise en compte du genre dans la lutte contre les inégalités mondiales et la promotion du développement durable en soulignant notamment qu'un développement sans femmes est un développement contre les femmes.

La formatrice a mis en avant le rôle clé des collectivités locales dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et du genre en rappelant notamment que les défis se trouvent aussi bien en Belgique que dans les pays partenaires.

Ainsi, après les dernières élections municipales de 2012 en Flandre, l'on ne compte que 36% de femmes conseillères communales, 32,3% d'échevines (adjointes) et 12,8% de femmes bourgmestres (maires).

Les collectivités locales sont les structures gouvernementales les plus proches des citoyens et des citoyennes, ce qui implique qu'ils ont un impact direct sur leur qualité de vie, leur sécurité dans les transports et dans l'espace public, leur accès aux services publics (petite enfance, centres sportifs, centres de jeunesse, culture) et aux loisirs par exemple. Une représentation paritaire des femmes et des hommes dans les espaces de décisions et la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques locales, ainsi que dans les budgets (sensibles au genre) permet de répondre aux attentes et aux besoins de tout.e.s les citoyen.ne.s.

→ Intégrer le genre dans la planification et l'exécution du Plan fédéral (pour les actions internationales)

De plus, VVSG a permis que la question du genre soit intégrée de façon transversale dans la planification du Plan fédéral (pour les actions internationales) pour la période 2017-2021. Pour ce

faire, une méthodologie a été mise en place :

- L'équipe de l'association a été formée sur les questions de genre pendant 2 jours,
- Des questions clés sur le genre ont été intégrées dans l'outil de planification de l'association,
- L'équipe a joué un rôle d'appui-conseil tout au long de la semaine de planification, en essayant d'intégrer le genre à chaque étape de l'élaboration du projet, à toutes les étapes du cadre logique (diagnostic, résultats attendus, activités, indicateurs, budgets).

Cette démarche a eu des résultats positifs et a permis que le genre et l'égalité femmes-hommes soient intégrés de manière transversale dans certains objectifs, résultats attendus et indicateurs des projets.

Par exemple, au Bénin, l'Association nationale des communes du Bénin s'est engagée à former l'ensemble des 77 communes béninoises à travailler sur la prise en compte du genre dans l'élaboration des plans de développement communal, et à collecter les bonnes pratiques sur le terrain dans le domaine. S'agissant des communes béninoises ayant un partenariat avec une commune flamande, la rénovation du marché sera l'occasion de poser des questions liées à l'accès des femmes aux emplacements de vente, aux conditions de sécurité sur le marché (horaires, éclairage, surveillance etc...) et d'améliorer leur participation aux espaces de décision concernant l'aménagement dans le but d'améliorer les conditions de travail des commerçantes.

Afin d'assurer un véritable suivi, une personne en charge de la question du genre au sein de l'équipe béninoise a été nommée.

Au Sénégal, les conseils communaux des villes de Sokone et Tambacounda se sont également engagés à développer une stratégie communale de développement durable et de genre en travaillant notamment avec chacune des commissions thématiques du conseil et notamment : l'environnement, la jeunesse et l'économie locale. Ce travail sera réalisé en concertation avec les citoyen.ne.s, des associations locales et des expertes. Des stages et des coachings pourront également être organisés permettant des échanges d'expériences entre des agent.e.s municipaux.ales flamand.e.s et sénégalais.e.s.

→ Pour la suite

Si cette démarche a porté ses fruits, c'est une première étape qui doit être poursuivie. L'association identifie des actions à mener dans plusieurs domaines et notamment :

- Développer une réflexion et un travail de formation, de conseil et de communication autour de la mise en oeuvre des ODD en accordant une attention spécifique à l'ODD5,
- Compléter les 2 jours de formation des équipes afin de leur donner les moyens de réaliser un appui-conseil complet et de qualité,
- Proposer un appui-conseil extérieur tout au long du projet.



2. SOUTENIR LES ORGANISATIONS NATIONALES ET LOCALES DE FEMMES - AGENCE DE COOPÉRATION CATALANE

Dans le cadre du renouvellement de son Plan directeur de la coopération et du développement 2015-2018, l'Agence de la coopération catalane a choisi d'adopter une approche de genre basée sur les droits humains. Dans ce cadre, en 2015, elle a consacré un appel à projet dédié à l'autonomisation des femmes et l'accès aux droits humains qui a permis de soutenir 91 projets dans 16 pays pour un montant de 4,6M€.

96% des projets approuvés ont pour objectif principal de soutenir les droits des femmes et particulièrement, leurs droits économiques et sociaux, leur droit à la paix et à vivre à l'écart des violences ainsi que sur les droits civils et politiques.

Au Maroc, deux lignes de financement ont permis de financer différents types de projets.

La ligne 1 permet de soutenir 6 projets sur le genre en lien avec les droits sociaux, économiques et culturels comme par exemple la promotion de l'égalité et de la non violence (Oxfam) et sur le renforcement des droits socio-économiques des femmes rurales (CERAI).

La seconde ligne de financement soutient des projets sur l'autonomisation des femmes spécifiquement portés par des organisations et des mouvements de femmes et féministes marocains tels que l'Union de l'Action Féministe de Tétouan, le Forum des femmes au Rif ; l'Association la Voix de la Femme Amazigh, l'Association de Recherche Féminine pour le Développement et la Coopération, la Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes d'Ouarzazate et l'Association Assaida Alhorra pour la Citoyenneté et l'Égalité des chances de Tanger-Tétouan.

Cette approche nouvelle et de terrain a pour objectif de renforcer les capacités des associations nationales et locales directement sans passer par une autre ONG internationale.



Elle permet de travailler directement avec des associations qui sont souvent trop petites pour accéder aux fonds internationaux, alors qu'elles mènent des actions opérationnelles et travaillent en profondeur sur le changement des mentalités en matière d'égalité femmes-hommes.

Cette approche demande un accompagnement technique spécifique de la part de l'Agence de la coopération catalane. Elle engendre plusieurs conséquences positives en permettant notamment :

- de renforcer l'autonomisation des associations de femmes et féministes dans leur action quotidienne et d'assurer une réelle pérennité de leurs actions,
- de renforcer la légitimité des actions et des plaidoyers qui sont menés par des associations et des représentantes locales, dans leur langue et par l'utilisation d'un référentiel culturel partagé par tous et toutes.

FOCUS SUR UN PROJET DE PROMOTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SELON LE GENRE

L'Agence de coopération catalane a choisi de soutenir une initiative portée par l'association catalane Mont3 qui propose l'animation d'un cours universitaire à l'université de Oujda en partenariat avec l'université de Barcelone, sur l'institutionnalisation et l'évaluation des politiques publiques avec une approche de genre et de droits humains.

En 2016, 3 modules de formation ont été développés, d'une semaine chacun à destination des élu.e.s et des fonctionnaires régionaux, ainsi que des étudiant.es et des représentant.e.s de la société civile. La prise en compte du genre dans l'évaluation des politiques publiques permet de s'assurer que les femmes sont bien parties prenantes et bénéficiaires des politiques publiques, c'est-à-dire que leurs besoins et leurs intérêts sont pris en compte dans les services et les actions proposés par les collectivités au niveau régional.

L'organisation de ces 3 modules de formations co-animés avec des formateurs.trices catalan.e.s est une première étape vers la création d'un Master sur l'évaluation des politiques publiques, avec une approche de genre et droits humains genre, dont le lancement est prévu en 2017.



BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS

Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Egalité des genres et développement, 2012

FAO, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les femmes et les hommes pour soutenir le développement, 2010-2011

FAO, Perspectives Economiques et Sociales, Synthèses 8, Genre et droit à la terre, 2010

Fondation Raja (Chabbert P.), Les femmes et l'Environnement, Décembre 2015 : http://www.fondation-raja-marcovici.com/actu17122015_2.html

Ministère de l'Intérieur, Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2014, délégation aux victimes, 2014

Nations Unies, Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2013

Nations Unies, Objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2015

Ministère des Affaires étrangères, les violences de genre en milieu scolaire en Afrique francophone, 2012

Ministère des Droits des femmes, Chiffres de l'égalité 2014

ONU Femmes, Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016, Transformer les économies, réaliser les droits, 2015-2016

Plan National Genre et Développement 2002-2006 (PANAGED) Madagascar, p.17

UNESCO, Atlas Mondial de l'égalité des genres dans l'éducation, 2012 (page 77)

UNESCO, Rapport mondial de suivi pour l'Education pour Tous, 2015

UNFPA, *Marrying too young : End child marriage*, New York, UNFPA 2012

UNICEF, *Female Genital Mutilation/Cutting: a global concern*, New York, 2016

Union européenne, Psytel, programme DAPHNE, « *Estimation du coût des violences conjugales en Europe* », 2006

SITES INTERNET

AFCCRE :

<http://www.afccre.org/fr/dossiers-thematiques/egalite%20-%20femmes-hommes>

Objectifs de développement durable :

<https://sustainabledevelopment.un.org/topics/women/decisions>

Observatoire de la Charte :

<http://www.charter-equality.eu/?lang=fr>

World value survey :

<http://www.worldvaluessurvey.org/WVSONline.jsp>

PLATFORMA

Depuis sa création en 2008, PLATFORMA représente plus de 100 000 collectivités locales et régionales actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région. Une approche au plus près des citoyens et plus efficace, appelée « coopération décentralisée ».

PLATFORMA est une coalition paneuropéenne regroupant une trentaine de gouvernements locaux et régionaux, ainsi que les associations qui les représentent au niveau national, européen et mondial. Tous sont des acteurs clés de la coopération internationale pour le développement durable. L'AFCCRE est l'un de ses partenaires fondateurs.

PLATFORMA reflète la diversité des réalités des gouvernements locaux et régionaux en Europe et dans le monde : le partage des expériences et les actions de renforcement des capacités améliorent la base sur laquelle le travail de plaidoyer du réseau est conçu et réalisé.

PLATFORMA fédère les praticiens des collectivités locales et régionales avec leurs associations nationales, paneuropéennes et mondiales et se fonde sur deux piliers essentiels :

- faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel,
- organiser un plaidoyer efficace au niveau européen pour renforcer le rôle spécifique des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques de développement.

Les activités mises en œuvre par la coalition de partenaires sont orientées vers :

- l'engagement de différents partenaires de toute l'Europe,
- l'examen du rôle des gouvernements locaux, nationaux et européens dans le domaine géographique ou thématique spécifique,
- le soutien aux objectifs politiques et de plaidoyer du réseau.

En 2015, PLATFORMA a signé une convention-cadre de partenariat (*Framework Partnership Agreement* ou FPA) avec la Commission européenne, via la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO).

Ses signataires s'engagent à prendre des mesures fondées sur des valeurs et des objectifs communs pour lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde tout en favorisant la démocratie locale et le développement durable.

Le Secrétariat de PLATFORMA est hébergé par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

www.platforma-dev.eu



AFCCRE

Créée en 1951, l'AFCCRE promeut la construction d'une Europe unie, citoyenne et fondée sur les libertés locales et régionales. Organisation pluraliste, l'AFCCRE rassemble aujourd'hui près de 1300 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes.

Elle est actuellement présidée par Philippe Laurent, Maire de Sceaux, qui a succédé à Alain Juppé, Maire de Bordeaux, ancien Premier Ministre.

À l'origine du développement du mouvement des jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié ses actions. Son champ d'expertise couvre aujourd'hui l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises : jumelages et partenariats, égalité femmes-hommes, cohésion territoriale, jeunesse, environnement et développement durable, services publics locaux et coopération au développement.

L'AFCCRE constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne qui rassemble plus de 150 000 collectivités territoriales en Europe et qui est présidée par Stefano Bonaccini, Président de la Région Emilie Romagne (Italie).

Elle est par ailleurs membre fondateur de PLATFORMA, la coalition paneuropéenne des gouvernements locaux et régionaux pour le développement. Elle est enfin membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004.

L'AFCCRE assure en France la promotion et le suivi de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. La Charte a été initiée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et ses associations nationales membres, parmi lesquelles l'AFCCRE, dans le cadre d'un projet soutenu par la Commission européenne.

Dans ce cadre, elle a mis en place un groupe de travail intitulé « Commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale » qui est présidé par Mme Gunilla Westerberg Dupuy, Adjointe au Maire de Suresnes.

www.afccre.org

EGAÉ GROUP

Le Groupe Egaé rassemble deux entreprises spécialistes de l'égalité femmes-hommes et du genre (Egae, d'égal et égale, et Autrement Conseil). Il offre une gamme de services de formations, de conseil et de communication, à destination des organisations du secteur privé, public et international, et anime et conçoit de nombreuses formations à destination des décideurs-ses politiques, des managers et des salarié-es dans différentes organisations.

<http://groupe-egae.fr>

Pauline Chabbert est directrice associée du Groupe Egae, consultante et formatrice, experte des questions d'égalité femmes-hommes dans le secteur public et à l'international.

Elle accompagne de nombreuses collectivités, ONG et organisations internationales dans la formation des équipes, la réalisation d'études, de diagnostics et l'intégration du genre dans les politiques locales et les projets internationaux de développement en France et à l'international. De 2009 à 2013, elle était responsable des questions de « genre et développement » au ministère des Affaires étrangères français.

pauline.chabbert@groupe-egae.fr



L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles est l'un des Objectifs de développement durable que se sont fixées les Nations Unies.

La promotion de l'égalité en dehors de ses frontières, dans le cadre de sa politique extérieure est également une priorité affirmée de l'Union européenne.

C'est pourquoi ce document est pensé comme un outil dont l'objectif est d'encourager les collectivités territoriales à intégrer la question du genre dans leurs projets de développement à l'international.



Square de Meeûs 1
1000 Bruxelles - Belgique
+32 (0)2 265 09 30
platforma@ccre-cemr.org
@Platforma4Dev
www.platforma-dev.eu



20 Rue Alsace Lorraine
45000 Orléans - France
+33 (0)2 38 77 86 10
ccrefrance@afccre.org
@afccre
www.afccre.org

Soutenu par :



Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue de l'auteur. La Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication.